

Droits de l'homme : Madagascar dans la catégorie à haut risque

Moov - Maplecroft - 10/12/2010

10 décembre, Journée Internationale des Droits d l'Homme. Le cabinet international Maplecroft, publie pour la cinquième année consécutive, un atlas 2011 sur les risques sur les non respects des droits de l'homme. Madagascar se trouve dans les pays à haut risque

Selon ce rapport mondial de Maplecroft, Madagascar est classée 69^e sur 196 pays et se trouve dans la catégorie des pays à haut risque. Cet Atlas calcule le risque de complicité de violations des droits de l'homme et évalue 196 pays sur leurs performances à travers 30 catégories de droits de l'homme couvrant la sécurité humaine, les normes du travail et des protections, des droits civils et politiques et l'accès aux recours.

Pour le moment, aucune précision n'est disponible sur la Grande Ile en ce qui concerne ce rang, mais selon le rapport général, la situation des droits de l'homme se détériore dans le monde entier. Et en particulier dans les économies les plus dynamiques et émergentes tels Pakistan, Chine, Russie, Colombie, Philippines, Bangladesh, Nigeria, Inde et Mexique.

« Il ya maintenant 92 pays dans les catégories du «risque élevé» «extrêmes» et, comparativement à 83 l'an dernier, soit une hausse de près de 10%. Ce sont dans les économies émergentes où de nombreuses entreprises multinationales et les investisseurs ont des intérêts considérables, qu'une forte croissance économique ne se traduit pas dans l'amélioration des droits de l'homme, posant une série de défis juridiques, de réputation, opérationnel et stratégique pour les entreprises », peut-on lire dans le rapport.

Pour la Chine, par exemple, le rapport indique la situation désastreuse trouvée dans plusieurs domaines essentiels des droits de l'homme. Il s'agit notamment de catégories d'infractions telles que la liberté d'expression, la presse et de religion, droits des minorités; l'indépendance judiciaire et d'arrestations arbitraires et de détention. Le pays s'est également classée en bas de la traite et les violations travail forcé et a reçu 0,02 sur une possibilité de 10 pour le travail des enfants, en particulier dans les secteurs manufacturier et agricole. Et cela en raison de l'application insuffisante et incohérente des lois du travail.

"L'aggravation du paysage des droits humains en croissance rapide des marchés émergents est une préoccupation pour les entreprises», a déclaré Maplecroft chef de la direction, le professeur Alyson Warhurst, également membre du Pacte mondial du Groupe de travail de droits de l'homme.

Solofo Andrianjakarivelo

© Maplecroft –relayé par Moov

Source : <http://www.moov.mg/actualiteNationale.php?articleId=646525>